

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 29 OCTOBRE 1895.

Fondée le 1er septembre 1827

Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Coult et Bienville.

NEW ORLEANS PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La.
Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 29 OCTOBRE 1895

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | |
|---|---------|
| ANNUEL | \$12 00 |
| 6 MOIS | 6 00 |
| 3 MOIS | 3 00 |
| 1 MOIS | 1 00 |
| On s'abonne aussi, à la semaine, avec porteurs. | |
| EDITION QUOTIDIENNE. | |
| AN | \$3 00 |
| 6 MOIS | 1 50 |
| 3 MOIS | 1 00 |
| 1 MOIS | 75 |

Pour les lettres adressées de l'étranger, les lettres et les cartes, qui se soldent au prix réduit de 10 cts la voir la 3e page.

Nouvelle crise ministérielle en France.

Encore une crise ministérielle en France, passablement inattendue, dit-on. Le fait est qu'on ne s'y attendait guère. Il y avait bien, samedi dernier, à propos de fameuse grève de Carmaux, une crise plus qu'orageuse; mais c'était leur habitude, qui, suivant leur louable habitude, en avaient fait les frais, et elle s'était terminée tout à fait à l'honneur du Cabinet.

C'est, comme toujours, une inévitabilité qui vient de déterminer la crise d'hier. Elle a été occasionnée par les scandales des chemins de fer du Sud, scandales qui ne datent pas d'hier et dont nous avons déjà plus d'une fois entretenus nos lecteurs.

Dès la première nouvelle, on avait cru que l'affaire n'avait pas beaucoup de gravité; mais, après, arrivait une nouvelle péchante annonçant que le Président Faure avait accepté la démission du Cabinet. La crise était donc réelle et la Chambre comprendrait ou paraissait d'autant mieux comprendre la portée de ce qu'elle avait vu d'après avoir adopté l'ordre du jour, cause de la retraite du Cabinet, elle s'ajournait à huit jours, sans aucun doute, pour laisser au Président le temps de former un nouveau ministère.

Au premier abord, on ne voit rien de bien clairement ce qu'il y avait de commun entre ces faits scandaleux qui datent de loin, et le ministère Ribot qui n'existait depuis huit mois. Voici qui explique le fait plus ou moins bien. C'est M. Rouanet—un interpellation terrible, que les lauriers de son collègue Jaures empêchent de dormir—qui a commencé l'affaire et tiré le premier coup de fusil.

Il a demandé au ministre de la Justice la publication de tous les documents relatifs aux scandales des chemins de fer du Sud. «Plusieurs sénateurs et députés sont impliqués dans ces affaires véreuses. Il faut que leurs noms soient connus, et les coupables punis, a-t-il écrit tout en reprochant au Cabinet sa partialité envers certains personnages influents qui avait peur de poursuivre.

L'affaire était bien lancée, comme on le voit. M. Trarieux se voyait à peu près obligé de démissionner. Il le fit en partie, en déclarant que l'on avait trouvé un coupable. M. Ed. Maguier, qui avait été poursuivi et condamné, a même cité des noms, en ajoutant que les personnes impliquées avaient prouvé que leur situation était régulière.

Sur quoi, M. Rouanet, revenant à la charge, a demandé que l'on fit la lumière la plus entière sur cette affaire et que l'on soumit à la chambre le rapport complet de l'expert. On avait fait l'enquête sur les affaires de la compagnie, et il a présenté une motion à cet effet. M. Ribot s'y est opposé, déclarant que la justice avait fait son œuvre et que l'on ne pouvait ouvrir le procès.

Il n'y avait plus, après cette déclaration, qu'à aller aux voix. La motion a été adoptée par 275 voix contre 190. C'était la chute du Cabinet. Ses membres l'ont par-

faitement compris et sont allés, immédiatement et en corps, remettre leur démission entre les mains du Président.

Quoi que l'on pense de cette regrettable affaire, il reste à élucider une question, qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle a déjà été posée plusieurs fois et qu'elle a causé plus d'une crise de ce genre: c'est de savoir jusqu'à quel point le corps législatif a le droit de s'immiscer dans les affaires de la justice, et si l'on n'arrive pas ainsi à la confusion de deux pouvoirs essentiellement distincts, et que la Constitution, de dessein prémédité, parfaitement séparés.

Nos livres.

Les livres de nos compatriotes ont été reçus hier, et nous prions les personnes qui y ont droit de les faire réclamer à nos bureaux.

Le juge Lynch fait des siennes.

Un des plus grands défauts—le plus grand de tous peut-être—que l'on puisse reprocher à ce pays, c'est de ne pas avoir un respect inébranlable pour la loi, qui y est pourtant l'autorité suprême, la base même sur laquelle est construit tout l'édifice social; c'est l'idée que l'on a laissée grandir dans les esprits, que chacun a le droit de se faire justice soi-même; c'est la reconnaissance, ou tout au moins, la tolérance de la justice sommaire, élevée presque à l'état d'institution, et cause de tant de violences lamentables, de tant d'actes qui sont une honte pour toute société civilisée.

Que de pareils faits se passent, parfois, dans un climat comme le nôtre, où les cervelles, surchauffées par une température torride, sont presque toujours en ébullition; où les populations, facilement excitables, passent rapidement et souvent sans réflexion, de la pensée ou de la parole à l'action, cela ne s'explique pas sans doute—l'excuse n'est jamais permise en pareil cas—mais cela peut plus ou moins s'expliquer.

Il n'en est pas de même dans les pays tempérés, surtout quand la loi est fidèlement mise à exécution, quand la justice fait son devoir, tout son devoir, se montre prête à frapper les coupables.

C'est un de ces faits déplorables qui viennent de se passer dans l'Ohio, et dans des circonstances extrêmement graves. Un homme était sous le coup d'une arrestation, pour un délit assez ordinaire. Il résista à la police. Le shérif lui-même vint le saisir; il tue le shérif. Il cherche à s'échapper, mais la police le saisit, lui met les menottes, l'enferme et son procès va commencer. Jusque-là, rien que de parfaitement correct, et qui puisse légitimer l'intervention de la multitude.

Celle-ci s'émeut cependant. Elle demande le coupable, qu'elle veut exécuter sur le champ. Les autorités tiennent bon; la police est affreusement battue. On brise les portes de la prison. Une véritable bataille s'engage, dans laquelle le revolver joue son rôle. Il faut appeler les milices de l'Etat, pour mettre la populace à la raison et faire respecter la justice. Même après que la police a réussi à mettre le coupable en lieu de sûreté, il faut établir une garde de 300 hommes, bien armés et bien déterminés à résister, pour éviter le sac de la prison, pour la sauver de l'incendie. Et voilà tout un Etat en ébullition et le gouverneur obligé d'intervenir avec la force armée.

Vrai, ce sont là des faits très révoltants, auxquels il est temps de mettre un terme. Ils ne se renouvellent malheureusement que trop souvent, et ils font ainsi reculer de cinquante à soixante ans en arrière une grande nation de 70,000,000 d'âmes, qui ne peut plus laisser le désordre se glisser ainsi dans son sein. Autre temps, autres mœurs. Ce n'est vraiment pas la peine d'avoir fait tant de progrès de toute sorte pour en être réduit à assister, chaque jour, à de pareils excès.

Témoignages de sympathie.

Le ministre Olney a transmis hier, par le câble, les compliments de condoléance du Président des Etats-Unis et les vœux à notre ambassadeur à Paris, M. Estie, à l'occasion de la mort de son épouse.

Le docteur de M. Estie est telle que ses médecins, nous l'avons dit, lui ont interdit tout déplacement, pour le moment du moins.

Nous de ceux qui ont fréquenté les salons de Mme Estie ne perdrons jamais, nous le espérons, le souvenir de la grâce charmante, de la rare distinction avec laquelle elle en faisait les honneurs.

Nouvelle anicroche.

Ce n'est malheureusement pas la première; espérons que ce sera la dernière. Il s'agit, cette fois, du chantier d'Alger. On sait qu'il avait été voté par le Congrès une somme de \$200,000 pour cette entreprise que nous ne qualifierons pas d'utilité, mais de nécessité publique. Les travaux devaient commencer, cette année, au plus tard. Il paraît maintenant que cette somme serait réduite de moitié, qu'il ne serait plus alloué que \$100,000. A la bonne heure; \$100,000 valent mieux que rien; mais voici qui gêne la situation et met en péril l'allocation, même réduite comme elle l'est. Toutes les autres allocations du même genre ont été bifées; le chantier d'Alger seul a trouvé grâce devant la commission des améliorations navales. De là, les attaques dont le projet va être l'objet, de la part de toutes les villes et ports, frustrés dans leurs espérances.

Tout cela ne nous annonce rien de bon. Nous avons bien peur de voir ajourner, une fois de plus, l'exécution du Chantier d'Alger. Après tout, cela n'est-il pas dans les louables habitudes du Congrès?

Les Nouveaux Projets de Loi.

Voici la liste complète des projets de loi que le gouvernement français a déposés à la rentrée:

- 1. Traité franco-chinois réglant les rapports commerciaux et les relations de voisinage avec la Chine méridionale.
- 2. Projet de loi portant ouverture d'un crédit pour l'achat de navires de guerre construits dans la Chine méridionale.
- 3. Justice.—Projet tendant à modifier l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de la Légion d'honneur.
- 4. Guerre et marine.—Projet relatif à la création d'une armée coloniale.
- 5. Commerce.—Projet tendant à l'extension universelle de 1900 fixant le chiffre de la dépense et de la part contributive de l'Etat.
- 6. Projet tendant à l'établissement d'une ligne télégraphique française entre la France, les Antilles et New York.
- 7. Colonies.—Projet autorisant un emprunt de 100 millions pour l'Indo-Chine.
- 8. Finances.—Projet de réforme de la contribution personnelle et mobilière.
- 9. Projet tendant à la révision des évaluations de la propriété foncière non bâtie.
- 10. A sa suite à prévoir toute une série de crédits supplémentaires sur l'exercice de 1895; d'abord les crédits pour l'exécution de l'expédition de Madagascar, qui seront l'objet d'un projet spécial; puis les crédits pour les services ordinaires de l'Indo-Chine, qui s'élevaient à 20 millions, dont 7 millions pour les indigènes et pour les autres dépenses de l'Indo-Chine, à l'occasion du conflit sino-japonais, 3 millions pour les vivres de l'armée, etc.

L'INCIDENT DE LAOS.

Les journaux de Saigon apportent des détails sur un fâcheux incident qui vient de se produire dans le Laos, aux environs de Khong. Les tombes de deux Français qui avaient fait partie de la mission Pavie, MM. Maesie, pharmacien de la marine, et Lefèvre, télégraphiste, qui s'étaient suicidés et qui avaient été enterrés sur les bords du fleuve, ont été détruites. Les coréens ont été ouverts, les cadavres déshabillés, les ossements dispersés et les fosses remplies d'ordures. Le commissaire de résidence qui, seul, représentait la France en ce moment, fit immédiatement arrêter le *thao-mong* de la ville et le chef des Français qui vint passer devant les juges français, lesquels les enverront au bagne de Poulo-Condor. On ne saurait être trop sévère avec ces Anatiques, dans leur propre intérêt, car on leur ôtera ainsi l'envie de manquer de respect aux Européens. Les habitants de Saigon prétendent que ces misérables ont agi à l'instigation du gouvernement siamois. On doit croire que c'est un fanatisme spontané qui les a pou-

LA POLITIQUE.

Il n'est question, parmi nous, depuis quelques années, que de corruption gouvernementale, que de vénalité des fonctionnaires publics, que de poursuites contre les prévaicteurs. «Le personnel est pourri, répète-t-on sur tous les tons; il faut en changer.» A la bonne heure. Mais il faudrait avoir perdu le sens, pour s'imaginer qu'il suffirait de mettre Pierre à la place de Paul ou Paul à la place de Pierre, pour rétablir les choses dans leur état normal. Nous nous plaignons amèrement de nos hommes qui nous gouvernent; nous les trouvons peu dévoués à la chose publique, intéressés, égoïstes, corrompus, faisant de leur conscience et de leurs votes métier et marchandise.

Nous avons tort; ils ne sont pas plus mauvais que d'autres. La preuve, c'est que tous les changements de personnel que nous pourrions opérer n'y feraient rien et qu'ils aboutiraient infailliblement au même résultat. Au bout d'un certain temps, les successeurs feraient exactement ce que faisaient leurs prédécesseurs.

Ce sont les circonstances qui font les hommes; c'est la situation où vous les placez qui les transforme tels qu'on les voit. Pour nous servir du terme consacré, c'est la «machine» qui, en s'emparant d'eux, les triture, les broie dans ses engrenages et nous les rend à l'état de courroux de places, de troqueurs d'emplois, de brasseurs d'affaires. Ce triste maquignonnage dont nous sommes les témoins, n'est pas l'œuvre des hommes, mais du système. La machine politique est construite et fonctionne de telle façon, que tout s'opère dans de petites cénacles, entre gens, qui s'entendent comme larrons en foire et se partagent le gâteau; qui passent la rhubarbe à leurs voisins à condition que leurs voisins leur passent le séné.

Ce n'est pas seulement à la Nouvelle-Orléans qu'on lie ces trocs, mais dans toutes les grandes villes de l'Union. Inutile de se lamenter, de faire montre d'une vertueuse indignation. Bon nombre de ceux qui jettent les hauts cris contre les occupants des premières places de la communauté, en feraient probablement autant qu'eux, s'ils se trouvaient dans la même situation.

Il ne faut pas croire que certains hauts fonctionnaires que l'on accuse de malversations soient, par eux-mêmes, des malhonnêtes gens. La tête est souvent excellente; mais elle a une queue, et c'est là précisément qu'est le venin: *in cauda venenum*.

Vous êtes censé tenir du suffrage universel, des élections, la place que vous occupez. Vous savez bien, à part vous, que vous en êtes redevable à tels ou tels politiciens de troisième ou quatrième catégorie qui vous ont fait la courte échelle, à condition que vous leur tendrez la perche, à votre tour. Vous leur devez bien quelque chose, à ces gens-là. Forcément, vous leur tendez la main; vous les laissez à un emploi quelconque. S'ils sont peu scrupuleux, ils vous compromettent, et vous voilà perdu dans l'opinion publique—à juste titre devrions-nous ajouter, puisque vous êtes, devant le public, responsable des malversations de ces messieurs.

N'est-ce pas l'histoire de presque tous nos chefs d'administration? Il n'y serait pas ainsi, si les élections s'opéraient franchement, loyalement, à ciel ouvert, *coram populo* et par l'électeur. Malheureusement, ce n'est presque jamais le peuple qui fait ses choix; ce sont les politiciens qui font les lois à leur point de vue et à leur profit, bien entendu. Tout a été combiné, manigancé, bâclé avant que le peuple n'intervienne. Quand il arrive aux polls, tout est fait, il n'a plus qu'à s'incliner et à voter comme on le lui dicte.

Là est le mal; dans le travail des «rings» dans les compromis, dans le fonctionnement de ce qu'on appelle la machine, dans tout ce qui constitue ce que l'on désigne du titre de *Primerie*. C'est là qu'il faut porter la hache, sinon pour tout abattre, au moins pour tout émonder.

PARTAGE AFRICAIN.

La double version—Un traité français—Dernier litige.

D'après une dépêche de Berlin, des négociations seraient sur le point d'être entamées entre la France et l'Allemagne, pour délimiter leurs possessions sur la côte des Esclaves. Afin de fournir au gouvernement tous les détails techniques nécessaires à la défense des droits français dans cette région, M. Victor Ballot, gouverneur du Dahomey, s'est embarqué à Kotonou pour la France, où il vient d'arriver.

Naturellement, cette question offre une réelle importance. Il s'agit, en effet, de marquer les places dans la véritable course menée concurremment, cette année, vers la boucle du Niger par l'Angleterre, la France et l'Allemagne.

Parallèlement, ces trois puissances ont accordé un grand fleuve du continent noir, respectivement par le Lagos, le Bénin et le Togo. Il s'agit donc d'une triple compétition. C'est ainsi que le Borgou ou Bariba, un des principaux royaumes de cette riche contrée, est à la fois revendiqué par les trois pays.

Cependant, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'absence des plénipotentiaires anglais à ces négociations. A Berlin comme à Paris, on aimera mieux régler, en dehors de l'ingérence britannique, cet incident du turf colonial. D'ailleurs, comme cela a été produit plusieurs fois dans les traités franco-allemands, la liquidation de différends territoriaux est effectuée par la France et l'Allemagne.

La principale contestation qu'examineront les négociateurs allemands et français porte sur le Borgou ou Bariba.

En s'en tenant à la définition purement géographique de la doctrine de l'hinterland, il est incontestable que les droits de la France sont positifs. En effet, Nikki, la capitale du Borgou, est située dans le prolongement direct de Niamey, dont le dernier poste est Carnotville, par le parallèle, dans le pays de Ouadé, poste créé par M. Ballot, le 16 septembre 1894, à la suite d'un traité passé avec le chef du village d'Arghama, représentant autorisé du roi de Ouadé.

Mais cette théorie géographique peut être infirmée par l'occupation réelle ou par les «sones d'influence». A ce point de vue, les Allemands prétendent que leurs explorateurs ont devancé les Français dans ces régions. Ils mettent en avant les noms de leurs voyageurs Ludwig, Wolf, King et Palmkrantz.

Wolf avait été tué dans les environs de Nikki, les journaux allemands prétendent que, d'après les règles du droit international applicables aux pays nouvellement découverts, cet incident permet à l'Allemagne d'élever certaines prétentions sur ces territoires.

A cela, on peut répondre que les «découvertes» de Wolf ont été infirmées par le résultat des missions françaises. C'est ainsi que la rivière Ofo, indiquée par Wolf comme un affluent du Niger, n'est, en réalité, que le bras supérieur de l'Ouémé par Wolf. Ouparou, et qui s'appelle, en langue bourguise, Ouparou, est un affluent de gauche de l'Ouémé. Ce fleuve, qui parcourt la colonie française du Dahomey, prend donc sa source aux environs du onzième parallèle. De plus, son bassin se trouve aussi dans la plus grande partie du Borgou, ce qui augmente singulièrement les droits de la France sur cette région au point de vue géographique pur.

On n'attachera vraisemblablement pas grande importance, au cours des négociations, à l'antériorité des explorations germaniques, car le traité anglo-français du 5 août 1890 spécifie que les «sphères d'influence» des deux Etats, dans les pays situés à l'ouest et au sud du moyer et du haut Niger, seraient déterminées ultérieurement par une commission. Cette déclaration impliquerait évidemment qu'aucune puissance européenne ne pourrait prétendre à des droits exclusifs sur cette région.

Depuis cet arrangement, la France a résolu le marché de l'avant. Les missions Decœur et Alby ont eu des résultats précis et tangibles contre lesquels l'Allemagne aura beaucoup de peine à faire prévaloir ceux de l'expédition du docteur Gruner, à laquelle le parti colonial berlinois a paré à l'attachement une importance excessive.

Avant de lancer la mission Gruner dans l'intérieur des terres, l'Allemagne a transféré de Bismarckbourg à Kété son poste avancé. Cet important village honnête est situé à proximité de la Volta, rivière du Togo, qui donne, il est vrai, accès dans les régions nigritiennes.

Le commandant Decœur et l'administrateur Alby ont considérablement devancé le docteur Gruner. Arrivé le premier, le commandant Decœur a signé une convention avec le souverain de Nikki. Le 26 novembre 1894, l'administrateur Alby passa avec le roi des Baribas un nouveau traité confirmant le traité Decœur, plaçant son pays sous la protection de la France qui, seule, a le droit d'entre-

tenir un résident et une garnison dans la capitale du Borgou. En outre, M. Alby a pu faire insérer dans ce document une déclaration formelle constatant que le chef de Nikki n'avait signé aucun autre traité avec celui qui le plaçait sous le protectorat de la France.

On ne doit pas croire que les Allemands puissent opposer aux Français de pareils résultats, acquis par la mission Gruner. Quoi qu'il en soit, il est certain que la discussion, si elle est entamée comme on l'annonce, sera conduite de part et d'autre avec le plus vif désir d'aboutir à une entente, comme on l'a fait il y a plusieurs mois, à la satisfaction des deux pays, pour l'hinterland du Cameroun. Ce différend réglé, il n'y aura plus, entre l'Allemagne et la France, aucun litige territorial pendant en Afrique.

STIR EDWIN ARNOLD.

Il est question d'un voyage que doit faire prochainement aux Etats-Unis Sir Edwin Arnold, publiciste et journaliste anglais.

Sir Edwin Arnold est le fils cadet de Robert Coler Arnold. Il est né le 10 juin 1852 à Londres, et a fait de brillantes études au «King's College» de Londres et à celui d'Oxford; diplômé en droit en 1874 avec tous les honneurs de son classe.

Sir Arnold a écrit des romans et des nouvelles, a écrit des poèmes et des journaux. Il a, pendant nombre d'années, été à la rédaction de «Daily Telegraph» de Londres. Il n'est devenu occupé de l'expédition de Henry Stanley en Afrique.

Esperons que Sir Edwin Arnold honnera la Nouvelle-Orléans de sa visite.

DEPECHEES TELEGRAPHIQUES.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Etrangères.

CRISE MINISTERIELLE EN FRANCE.

A LA CHAMBRE DES DEPUTES.

M. Rouanet, député socialiste, pose une question au gouvernement sur le scandale des chemins de fer du Sud.

Il accuse MM. Rouvier, Jules Roche, Etienne Deloncle, Bardeou et autres de compromission avec le baron de Reinach.

Le gouvernement demande un vote de confiance.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé.

Gain de M. Rouanet est voté par 275 voix contre 190.

Les ministres remettent aussitôt leur démission au Président de la République.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

MM Ribot, Poincaré et Leygues n'accepteront pas de portefeuille dans le prochain ministère.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

Le Président Faure a accepté la Démission du Cabinet.

lité montrée envers les individus compromis dans le scandale.

L'ordonnance des autorités craignent de les poursuivre, parce que les députés et les sénateurs compromis avec le baron de Reinach dans l'affaire de l'Etat des chemins de fer du Sud, tournaient de 8,850,000 francs.

Au nom de la compagnie du chemin de fer du Sud, M. Jonnet a demandé au ministre de la Justice, M. Trarieux, la publication des documents de l'affaire qui sont en sa possession, et qui jetteront une vive lumière sur l'affaire.

M. Bidet, un membre de la Droite, a alors accusé le ministre de la Justice d'indulgence coupable et a demandé la publication des noms des individus compromis.

M. Trarieux a répondu qu'il a en possession depuis longtemps les documents qui ont conduit à l'arrestation de M. Edmond Maguier, ancien sénateur de Var et rédacteur en chef de l'*Evénement*. M. Maguier a récemment été condamné à la prison pour avoir reçu une part de profits de l'affaire.

Le ministre a déclaré que chaque fois que le gouvernement a jugé nécessaire de procéder à une enquête, il a poursuivi les individus compromis.

Aucun document n'était parmi les communications, et il ajouta au milieu des interruptions des radicaux.

M. Trarieux a dit ensuite que plusieurs noms ayant figuré dans le rapport de M. Flory, l'expert officiel, qui a procédé à une enquête sur l'état des finances de la compagnie du chemin de fer du Sud, sont connus du gouvernement.

Le ministre a été interrompu par les cris de la gauche: «Non, non, non!» Rouvier, Jules Roche, Etienne Deloncle, Bardeou et autres, a répondu à M. Trarieux.

Quand il a pu se faire entendre ensuite, le ministre de la Justice a ajouté que la majorité de ceux qui ont été mentionnés dans l'enquête ont été mentionnés en explication, et il a conclu par cette remarque:

La Chambre connaît la vérité, et si le Parlement considère que le dignité et son honneur ont été compromis, le gouvernement se joindra à lui pour voter des mesures de répression. Par après des explications, le ministre a demandé un vote de confiance.

L'ordre du jour pur et simple, proposé, a été repoussé par 405 voix contre 105. M. Ribot a proposé ensuite d'interdire au ministre de la Justice de faire partie de syndicats financiers. Cette proposition est acceptée par la majorité.

M. Ribot, et adoptée à l'unanimité.

Plus tard, M. Rouanet a présenté une motion requérant une lumière complète sur les scandales des chemins de fer du Sud, ordonnant au gouvernement de transmettre tous ceux qui ont été compromis de la commission d'enquête à la Chambre le rapport de l'expert qui a été nommé par le ministre de la Justice.

M. Ribot a répondu qu'il était inutile de soumettre le rapport de l'expert, attendu que l'œuvre de la justice est accomplie et que les procédures ne peuvent être couvertes de nouveau.

M. Rouanet a répondu que le ministre de la Justice a demandé un vote de confiance.

L'ordre du jour pur et simple, proposé, a été repoussé par 405 voix contre 105.

En Arménie.

Nouveaux Troubles. Arméniens massacrés. Ces derniers attaquent les Turcs.

Paris, 28 octobre.—On annonce qu'un nouveau massacre terrible d'Arméniens a accompagné d'outrages au village de Kérouk, dans le district de Baidour, entre Erzeroum et Trabzon.

D'après les avis reçus par Constantinople, les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.

Les Arméniens ont été tués en grand nombre, et les villages ont été pillés, et les habitants ont été forcés de fuir.